

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 30 juin 2014



MAIRIE DE DIJON

Président : M. MILLOT

Secrétaire : Mme FERRIERE

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - M. MARTIN - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - Mme CHARRET-GODARD - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - M. DECOMBARD - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - M. JULIEN - M. PIAN - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme DURNERIN - M. BERTHIER - Mme MASLOUHI - M. LOVICHY - Mme HILY - M. FAVERJON - Mme CHEVALIER - Mme TOMASELLI - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. BARD - M. BORDAT - M. ROZOY - Mme OUTHIER - M. HOUPERT - M. HELIE - Mme ERSCHENS - Mme TCHURUKDICHIAN - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. BONORON - Mme DESAUBLIAUX - M. CAVIN

Membres excusés : Mme REVEL (pouvoir M. DESEILLE) - M. REBSAMEN (pouvoir M. MILLOT) - Mme TROUWBORST (pouvoir MME CHEVALIER) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir M. MARTIN) - Mme MARTIN-GENDRE (pouvoir MME AKPINAR-ISTIQAM) - M. HAMEAU (pouvoir MME MASLOUHI) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. ROZOY) - Mme VANDRIESSE (pouvoir MME ERSCHENS)

Membres absents : M. BEKHTAOUI

OBJET

DE LA DELIBERATION

Performance énergétique du Palais des congrès - convention tripartite entre la Ville de Dijon, la SARL Dijon Congrexpo et la société anonyme par action simplifiée SIEMENS

Monsieur Masson au nom de la commission de l'espace public, de la Vie Urbaine, de la Tranquillité Publique et de l'Écologie Urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Dijon poursuit une démarche volontariste de développement durable et de maîtrise de sa consommation d'énergie.

Le parc des expositions et des congrès ayant été identifié comme un des bâtiments les plus consommateurs en énergie, la Ville de Dijon et Dijon Congrexpo ont effectué en 2012 un audit énergétique. A la suite de celui-ci, il a été décidé d'engager des travaux d'efficacité énergétique, dont le remplacement du système de gestion technique du bâtiment (GTB) existant au palais des congrès.

Cette action comprend :

- la rénovation de la supervision existante du palais des congrès tout en prévoyant son extension future à l'ensemble des bâtiments du Parc des expositions et des congrès,
- le remplacement des équipements obsolètes,

- et l'ajout de comptages d'énergie.

L'objectif visé est double. Il s'agit en effet d'obtenir, sous un délai d'un an après exécution des travaux :

- une réduction de 25 % des consommations thermiques, hors gains engendrés par le renouvellement des installations dû au raccordement au réseau de chaleur urbain,
- et une réduction de 6 % des consommations électriques.

La performance énergétique du bâtiment dépend tout à la fois de la qualité du système mis en place de gestion technique du bâtiment, de la qualité et de la rapidité d'exécution des opérations de maintenance des installations, mais aussi du comportement de l'exploitant du bâtiment, le délégataire Dijon Congrexpo.

Ainsi le projet de convention annexé au présent rapport a-t-il pour objet de définir les engagements respectifs des parties. Il est donc proposé d'autoriser le Maire à signer cette convention tripartite concernant la performance énergétique du palais des congrès.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - Autoriser le Maire à signer la convention à intervenir entre la Ville de Dijon, la SARL Dijon Congrexpo et la société SIEMENS SAS pour atteindre le niveau de performance énergétique attendu du palais des congrès ;

2 - Autoriser le Maire à y apporter, le cas échéant, toute modification mineure ne remettant pas en cause l'équilibre général de la décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ